



# **Schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne**

—  
Cahier des charges

---

# 1. Contexte de l'étude

Avec plus de 1 000 km de voies navigables, la Bourgogne est dotée du plus important réseau de voies d'eau de France. Cet ensemble de voies d'eau constitue un véritable atout touristique, génère près de 30 millions d'Euros de retombées économiques par an et permet à la Région Bourgogne de bénéficier d'un avantage concurrentiel par rapport à d'autres destinations. Depuis de nombreuses années, le tourisme fluvial constitue un produit phare du tourisme bourguignon et a acquis une renommée internationale (près de 80% de la clientèle touristique des canaux est d'origine étrangère).

Cependant, ces canaux subissent un déficit d'entretien et nécessitent d'importants efforts de remise à niveau (réhabilitation des ouvrages fluviaux, consolidation des berges...). Afin de palier ces difficultés, le Conseil Régional, avec l'appui du Comité Régional du Tourisme et de la Délégation ATOUT FRANCE Bourgogne, mène des actions en faveur du développement et de la valorisation du tourisme autour des voies d'eau bourguignonnes. Ainsi, dans le schéma régional de développement du tourisme 2005-2015, le Conseil Régional exprime sa volonté de faire de la Bourgogne une région exemplaire dans le domaine du tourisme itinérant afin d'attirer de nouvelles clientèles et de favoriser l'allongement des séjours.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'attractivité touristique de la région autour des voies d'eau, le Conseil Régional de Bourgogne a repris l'exploitation des canaux à titre expérimental et souhaite désormais construire une vraie destination touristique autour de ces canaux. Depuis le 1er janvier 2010, une convention d'expérimentation signée entre l'Etat, Voies Navigables de France et la Région Bourgogne, attribue au Conseil Régional la charge du canal du Nivernais, du canal du Centre, du canal de Bourgogne et de la partie navigable de la rivière Seille. L'Etat, avec Voies Navigables de France, reste propriétaire des canaux transférés mais s'engage, durant l'expérimentation, à mettre des moyens financiers à disposition de la Région afin de permettre l'aménagement et l'exploitation de ces voies navigables. Trois objectifs principaux sont fixés au titre de cette expérimentation : la protection du patrimoine, le développement touristique autour des canaux et la préservation d'une ressource en eau estimée à plus de 150 millions de m<sup>3</sup>. Si l'expérience est positive, la Région décidera du transfert complet de ces voies d'eau en 2011 ou en 2012 au plus tard.

Dans ce contexte, la Délégation ATOUT FRANCE Bourgogne, avec le concours du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme, lance une étude visant à la réalisation d'un **schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne**.

Cette réflexion sur la mise en valeur des canaux à des fins touristiques, prenant en compte les aménagements et infrastructures existants et établissant des perspectives d'évolution, a pour but de permettre à la Région de faire des canaux de Bourgogne une véritable destination touristique.

Dans le présent document, le terme de tourisme « fluvestre » sera employé pour désigner l'ensemble des activités touristiques développées sur et autour de la voie d'eau en Bourgogne.

---

## 2. Objet de la mission

La présente consultation a pour objet de sélectionner le prestataire qui permettra au maître d'ouvrage, la délégation ATOUT FRANCE Bourgogne, avec le concours du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme, d'établir un schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne.

La présente étude vise à dresser un panorama de l'offre touristique globale présente autour des canaux de Bourgogne, au regard des éléments documentaires existants, et à formuler des axes d'actions pour une valorisation économique et touristique des voies navigables de Bourgogne.

La convention d'expérimentation, signée entre l'Etat, Voies Navigables de France et la Région, ne portant que sur le canal du Nivernais, le canal du Centre, le canal de Bourgogne et la partie navigable de la rivière Seille, il sera demandé au prestataire d'élaborer des axes d'action pour la mise en place d'un schéma de valorisation touristique de ces voies navigables en cours d'expérimentation, tout en se plaçant dans le cadre d'une réflexion globale portant sur l'ensemble des voies d'eau de Bourgogne et prenant en compte le réseau non décentralisable.

---

## 3. Contenu de la prestation demandée

Il est demandé au prestataire de réaliser :

- 1/ Un panorama du tourisme fluvestre, à travers une réflexion sur l'ensemble des voies navigables (celles en cours d'expérimentation et celles non-décentralisables), permettant d'établir un état des lieux global des voies navigables et de l'offre touristique présente à leurs abords.
  
- 2/ Des axes d'action pour la mise en place d'un schéma de valorisation touristique sur les voies navigables en cours d'expérimentation en Bourgogne, visant à l'harmonisation d'une offre touristique fluviale à l'échelle régionale et la recherche de synergies avec des filières économiques complémentaires.

### 1/ Réalisation d'un panorama du tourisme fluvestre en Bourgogne

Dans une première phase d'étude, le prestataire désigné devra réaliser un état des lieux de la voie d'eau en Bourgogne. Cette phase d'étude sera réalisée en trois temps.

- 1.1 Dans un premier temps, le prestataire devra prendre connaissance de l'ensemble des documents, déjà réalisés ou en cours de réalisation, portant sur le développement des voies navigables (études et analyses réalisées par et pour le compte du Conseil Régional et du Comité Régional du Tourisme, schémas de développement des canaux existants, études de VNF, étude du CESR, Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du canal du Nivernais...). Ces documents seront mis à la disposition du prestataire qui devra en réaliser une synthèse. Ce

premier travail permettra d'établir une première vision exhaustive des données disponibles et existantes sur l'activité touristique fluvestre bourguignonne ainsi qu'un panorama clair de l'ensemble des acteurs agissant en matière de tourisme fluvestre en Bourgogne. A l'issue de ce travail, les données et informations manquantes nécessaires à l'élaboration d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables devront être clairement identifiées.

1.2 Dans un second temps, il sera demandé au prestataire de compléter ce travail documentaire par une approche analytique critique, au travers notamment d'une série d'entretiens avec des acteurs politiques, institutionnels et professionnels locaux (élus, collectivités, organismes de gestion des canaux, professionnels du tourisme, associations...). Une vingtaine d'entretiens devra être réalisée auprès d'un panel d'acteurs préalablement identifiés par le maître d'ouvrage. Certains de ces entretiens pourront éventuellement être menés par téléphone. Ce second travail aura pour objectif d'obtenir une meilleure connaissance de l'état et du fonctionnement des voies navigables de Bourgogne, de référencer la globalité de l'offre touristique présente autour de ces voies d'eau (aménagement, activités de plaisance et activités de loisirs autour des canaux, sites de visite, valorisation du paysage, services, restauration, hébergement, information...), d'appréhender les besoins et les attentes des clientèles touristiques à travers les acteurs professionnels et institutionnels locaux.

1.3 Dans un troisième temps, à l'issue des deux types de travaux précédents, le prestataire devra élaborer un diagnostic touristique des voies navigables en Bourgogne. Une analyse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces du tourisme fluvestre (matrice SWOT) permettra de mettre en valeur les enjeux de l'exploitation et de la valorisation touristique des voies navigables bourguignonnes. Ce diagnostic devra permettre de dresser un panorama et une typologie de l'organisation de ces voies navigables et de l'offre touristique s'y rapportant. Les divers aspects de cette thématique devront être pris en compte (gouvernance, gestion, aménagement, accessibilité, patrimoine, produits, clientèles, services, hébergement, signalétique, sécurité, TIC, événementiel, animation, promotion...) et devront se traduire de manière cartographique.

Le prestataire devra également s'intéresser aux facteurs pouvant limiter la valorisation des voies d'eau à des fins touristiques (limites environnementales, juridiques, techniques, économiques, différences d'usages...).

## **2/ Elaboration d'axes d'action pour la mise en place d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables en Bourgogne**

Dans une seconde phase d'étude, il sera demandé au prestataire de formuler des préconisations et de dégager des axes d'action pour la valorisation du tourisme fluvestre en Bourgogne.

2.1 Dans un premier temps, les enjeux identifiés au cours de la première phase d'étude devront permettre au prestataire de formuler un plan d'action stratégique et hiérarchisé visant à la mise en place d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables en Bourgogne. Ce plan d'action devra être décliné à travers des fiches-action qui aborderont, à titre indicatif, les thématiques suivantes :

- La valorisation des voies d'eau selon leurs fonctions et les types d'activités (plaisance fluviale, randonnée pédestre, randonnée cyclable, pêche, pôles d'animation et de séjour...)
- L'aménagement des voies d'eau (accessibilité, haltes fluviales, signalétique, sécurité, patrimoine, intégration paysagère, contraintes environnementales...)
- Les services aux différents types d'utilisateurs (restauration, hébergement, transports, services spécifiques, fluides, sanitaires, information, TIC...)
- Les synergies possibles et les perspectives d'association avec des filières touristiques complémentaires (cyclotourisme/randonnée à vélo, randonnée pédestre, camping-carisme...)
- L'animation du tourisme fluvial (événementiel...)
- La promotion/communication du tourisme fluvial en France et à l'étranger

Cette liste est non exhaustive et pourra être complétée par le prestataire, au vu des éléments et des enjeux dégagés au cours de la première phase d'étude. Chaque fiche-action devra être déclinée en plusieurs sous-thématiques qui seront préalablement identifiées avec le maître d'ouvrage et ses partenaires.

2.2 Dans un second temps, pour chaque fiche-action le prestataire devra proposer une analyse comprenant les rubriques suivantes :

- Le descriptif de l'action (justificatif, objectifs qualitatifs et quantitatifs)
- La faisabilité technique (méthode, étapes et échéancier de réalisation)
- Le volet marketing (types de publics et clientèles ciblés, outils de promotion)
- La gouvernance (maîtrise d'ouvrage préconisée et partenaires impliqués/potentiels)
- Les modalités de suivi (outils d'évaluation)
- Le repérage de lieux stratégiques d'action
- L'identification de bonnes pratiques (par l'identification d'exemples d'actions réussies en Bourgogne ou hors Bourgogne)
- Une mise en situation géographique

Une vingtaine de fiches-action est attendue au total par le maître d'ouvrage et ses partenaires.

Ce travail devra prendre en compte les contraintes de gestion hydraulique des ouvrages et la faisabilité en termes d'exploitation par les personnels éclusiers.

Le montant de la prestation attendue devra être au maximum de **45 000 € HT**.

---

## 4. Modalités pratiques

L'étude devra permettre au maître d'ouvrage de disposer de données qualitatives et d'analyses précises. Les résultats de deux phases d'étude devront s'appuyer sur une méthodologie préétablie qui sera rappelée dans les livrables. La présentation des résultats (données et analyses) devra être claire et didactique.

Les prestataires ont toute latitude pour proposer des compléments méthodologiques à la démarche proposée par le maître d'ouvrage.

Le prestataire dans son temps de travail devra prévoir des temps d'échanges avec le comité de suivi. Afin de réduire les délais de transmission, les échanges informatiques par courrier électronique seront privilégiés.

Le chargé de développement de la délégation ATOUT FRANCE Bourgogne se tiendra à la disposition du prestataire pour des renseignements et un appui technique durant la durée de l'étude.

---

## 5. Eléments livrables

A la fin de l'étude, le prestataire devra assurer au maître d'ouvrage l'entière propriété de l'ensemble des documents qui auront été créés au cours de l'étude (rapport final, bases de données, rapports intermédiaires, documents annexes...).

Chaque phase d'étude fera l'objet d'un rapport d'étude intermédiaire relu et commenté par le comité de pilotage avant validation. Les résultats des travaux réalisés par le prestataire devront être réunis dans un rapport final comprenant :

- Un **schéma de valorisation touristique des voies navigables** composé de :
  - Un document présentant de manière détaillée la démarche de l'étude et la méthodologie employée par le prestataire tout au long de l'étude
  - Un document faisant état d'un panorama des voies navigables de Bourgogne et de l'ensemble de l'offre touristique développée à leurs abords
  - Un document élaborant des axes d'action pour la mise en place d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne, sous forme de fiches-actions.
- Un **document synthétique** présentant les axes d'action principaux pour la mise en place d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne.
- Un **support de présentation** de la démarche de mise en place d'un schéma de valorisation touristique des voies navigables de Bourgogne (type diaporama Power-Point).

Le rapport final devra lui être livré :

- sous **forme papier** en couleur en **4 exemplaires** dont un reproductible, non relié
- sous **forme numérique** en format PDF et en format natif des documents (Word, Excel...)

---

## 6. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Délégation ATOUT FRANCE Bourgogne.

---

## 7. Pilotage et suivi de l'étude

Un comité de pilotage assurera le suivi du déroulement de l'étude. Il sera composé :

- de ATOUT FRANCE
- du Conseil Régional de Bourgogne
- du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne
- de divers acteurs concernés par la valorisation touristique des voies d'eau en Bourgogne que ATOUT FRANCE, le Conseil Régional et le Comité Régional du Tourisme jugeront pertinent d'associer à la démarche.

Par ailleurs, un suivi régulier de l'étude sera effectué par un comité de suivi constitué d'experts issus de ATOUT FRANCE, du Conseil Régional et du Comité Régional de Tourisme.

---

## 8. Calendrier

L'étude se déroulera sur une période de six mois maximum, selon les délais suivants :

- Rendu des offres : 24 juin, 12h
- Audition des candidats (si nécessaire) : 1er juillet 2010
- Désignation du prestataire : 2 juillet 2010
- Réunion de lancement de la première phase de l'étude : 5 juillet 2010
- Réunion de présentation des travaux et de validation de la première phase d'étude (comité de pilotage) : fin septembre 2010
- Lancement de la seconde phase de travaux : début octobre 2010
- Réunion de présentation des travaux et de validation de la seconde phase d'étude (comité de pilotage): fin novembre 2010
- Réunion de présentation finale des travaux (comité de pilotage élargi comprenant élus et acteurs locaux) : au cours du mois de décembre 2010

Le prestataire notera que les différentes réunions en présence du comité de pilotage auront lieu en Bourgogne, à Dijon.

---

## 9. Présentation des offres

Les dossiers de candidature devront être remis **avant le 24 juin 2010 à 12h**. Si nécessaire, une **audition** des candidats pourra être organisée dans la journée du **1er juillet 2010 à Dijon**.

Les candidats devront remettre **un exemplaire en format numérique PDF** par courrier électronique et **2 exemplaires papiers par voie postale** de leur offre.

L'offre des candidats devra comprendre une note méthodologique d'une dizaine de pages maximum détaillant :

- la méthodologie détaillée concernant le(s) procédé(s) utilisé(s) pour récolter les types d'informations demandées ;
- les prestations précises qui seront réalisées ;
- les références et la composition de l'équipe que le consultant souhaite mobiliser (joindre les CV détaillés de tous les intervenants mobilisés) ;
- le devis de l'étude (HT et TTC séparés de manière claire et homogène) en précisant les nombre de jours, les prix unitaires et les frais associés (déplacement...) ;
- une fiche proposant le récapitulatif (sous forme de tableau) des livrables, de la méthode, de la durée et des coûts d'intervention.

Les offres devront être adressées aux adresses suivantes :

- par voie électronique :  
**thomas.chevalier@franceguide.com**

et

- par voie postale :  
**Thomas CHEVALIER**  
**ATOUT FRANCE, Délégation Bourgogne**  
**BP 20623**  
**21006 DIJON CEDEX**

---

## 10. Analyse des offres

Les offres seront analysées de manière détaillée, selon les critères suivants :

- Pertinence méthodologique de la proposition, contenu et précision de la prestation : 50%
- Références et compétences techniques réunies par le bureau d'étude pour la réalisation de l'étude : 30%
- Prix de la prestation : 20%

L'adéquation entre la méthode proposée et les contraintes de délais constituera un critère d'analyse.

Une connaissance des problématiques du développement touristique sur et autour de la voie d'eau sera une dimension recherchée par le jury.

---

## 11. Contacts

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'étude, les candidats peuvent contacter le maître d'ouvrage aux adresses suivantes :

**ATOUT FRANCE Délégation Bourgogne**  
Thomas CHEVALIER – Direction Ingénierie et Développement  
Chargé de développement

03 80 28 02 93

[thomas.chevalier@franceguide.com](mailto:thomas.chevalier@franceguide.com)

**ATOUT FRANCE Paris**

Gabrielle LABESCAT

Chargée de mission – Direction Ingénierie et Développement

01 42 96 74 58

[gabrielle.labescat@franceguide.com](mailto:gabrielle.labescat@franceguide.com)

---